

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231207-DEL2023120739-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :  
7 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-07/39  
Services techniques

Le 7 décembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 01/12/2023

**ETAIENT PRESENTS (27) :**

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassset, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroché, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David

**PRESENTS PAR PROCURATION (05) :**

M. Marcuzzo à M. Le Maire, Mme Roy à Mme Brassset, M. Studzinska à M. About, M. Corceiro à M. Delaroché, M. Duranteau à Mme Jason

**ABSENTS EXCUSES (00) :**

**ABSENTS (01) :**

M. Zakaria

**SECRETAIRE :** M. Surie

**OBJET :** Acquisition d'une partie de la parcelle AE n°480 située Place André Foulon à Soisy-sous-Montmorency

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**CONSIDERANT** le projet de construction d'un nouveau collège Descartes par le Conseil Départemental à proximité de l'établissement existant,

**CONSIDERANT** que pour cette réalisation il convient d'acquérir une emprise de 4 401 m<sup>2</sup> sur la parcelle AE n°480 appartenant à la société du Trotteur Français, que la Ville mettra ensuite à disposition du Conseil départemental,

VU l'avis du service des Domaines,

VU que la société du Trotteur Français, par courrier en date du 2 novembre 2023, a accepté la proposition d'acquisition de cette emprise au prix de 264 000 euros net vendeur,

**VU** l'avis de la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 29 novembre 2023,

**VU** l'avis de la commission urbanisme et travaux du 4 décembre 2023,

**VU** la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. About,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

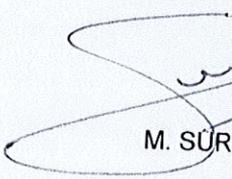
PAR trente voix POUR,

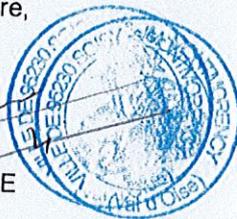
ET deux abstentions,

**DECIDE** d'acquérir une partie de la parcelle AE n°480 située place André Foulon à Soisy-sous-Montmorency pour un montant de 264 000 euros net vendeur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le secrétaire,

  
M. SURIÉ



Le Maire  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

  
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 12 DEC. 2023

Mis en ligne et/ou notifié le : 12 DEC. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 12 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.